

Réduction des dépenses de compensation

## 90% de l'objectif annuel atteints en 5 mois



La charge de compensation du gaz butane s'est élevée à plus de 3,83 milliards de DH, celle du sucre à 1,42 milliard.

**À fin mai, le gouvernement a déjà économisé plus de 9 milliards de DH sur les charges de compensation par rapport à l'année dernière, atteignant ainsi 90% de son objectif de réduction des dépenses de subvention en 2015, fixé à 10 milliards de DH.**

**B**onne nouvelle pour le gouvernement. À fin mai, la charge de compensation a baissé de plus de 9 milliards de DH par rapport à la même période de 2014. Ainsi, en 5 mois uniquement, le gouvernement a atteint 90% de son objectif de réduction des dépenses liées à la subvention de la Caisse de compensation, fixé à 10 milliards de DH cette année pour atteindre 23 milliards, contre 33 milliards en 2014. En effet, à fin mai 2015, ces dépenses ont atteint 5,255 milliards de DH, contre 14,266 milliards un an plus tôt, soit une chute de plus 63%, selon les statistiques publiées par la Caisse. Cette baisse est le résultat notamment de la suppression totale de la subvention accordée aux produits pétroliers.

Rappelons que 2014 a été marquée principalement par la décompensation des produits pétroliers (le Super carburant, le Fuel N° 2 et le Fuel ONEE) et la baisse progressive de la subvention allouée au gasoil 50 ppm. En janvier 2015, le gouvernement a procédé à la suppression totale de la subvention du gasoil 50 ppm, mais continue de subventionner le gaz butane et le sucre. Ainsi, la facture de compensation pour les 5 premiers mois de l'année 2015 représente les dépenses de subvention du gaz butane et du sucre. Au 31 mai, la charge relative au gaz butane s'est élevée à 3,834 milliards de DH (dont 112 millions de DH pour les frais de

transport), enregistrant une diminution de plus de 44% comparativement à la même période de 2014. Cette baisse est due notamment au recul des prix de subvention unitaires de 45%, en raison de la diminution des cours sur les marchés internationaux.

À noter que 84% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12 kg contre 16% pour celle de 3 kg. Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle a atteint 1,421 milliard de DH à fin mai 2015 (stable par rapport à fin mai 2014), dont 1,406 milliard pour le sucre consommé et 15 millions de DH pour le sucre importé. Le sucre granulé représente 55% de la quantité globale consommée, contre 31% pour le pain, 12% pour le lingot et 2% pour les morceaux. Par ailleurs, concernant les arriérés de la Caisse de compensation, ils ont atteint plus 4,47 milliards de DH à fin juin dernier essentiellement représenté par les créances du gaz butane (une part de 78% contre 22% pour le sucre).

La direction de la Caisse précise que ces 4,47 milliards de DH concernent globalement les créances du mois d'avril et mai 2015 (mai non échu). Comparées à la même période de l'année dernière (à fin juin 2014), ces créances sont en baisse de 70%. Pour ce qui est du paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre (décaissement en faveur des opérateurs), il s'est élevé à 7,109 milliards de DH durant les cinq premiers mois de l'année 2015, contre 12,3 milliards l'année dernière, soit une baisse relative de 42%.

Rappelons qu'à fin mars 2015, la Caisse avait apuré la totalité des arriérés se rapportant aux produits pétroliers. ■

**Moncef Ben Hayoun**

À fin juin dernier, les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint plus de 4,47 milliards de DH dont 78% concernent le gaz butane.